



# communiqué

No:  
No.: 115



DIFFUSION:  
RELEASE:

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE  
LE 21 DÉCEMBRE 1977

Accord entre le Canada et les Philippines sur la  
double imposition

Le secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, l'honorable Don Jamieson, et l'Ambassadeur des Philippines, Son Excellence Privado G. Jiminez, ont échangé aujourd'hui les instruments de ratification touchant la Convention entre le Canada et les Philippines tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir l'évasion fiscale en matière d'impôts sur le revenu.

L'accord, signé en 1976 à Manille par Monsieur Don Jamieson à l'époque où il était ministre de l'Industrie et du Commerce, entre en vigueur aujourd'hui. On s'attend à ce qu'il relance les échanges commerciaux et financiers entre le Canada et les Philippines en supprimant les obstacles touchant la situation fiscale des entreprises ou des particuliers d'un pays qui tirent des revenus de l'autre. Il devrait par conséquent renforcer les relations économiques entre les deux parties.